



# Association Brin2Zinc

## Charte

*Bénévolat actif*

---

### Engagements des bénévoles

- Être présent·es aux réunions de l'association qui vous concernent
- S'investir dans la vie de l'association tout au long de l'année en participant à l'une des tâches citées ci-dessous ; même occasionnellement :

#### Commission cuisine

- préparation des repas pour les équipes artistiques et techniques
- service des repas aux artistes
- rangement de la cuisine après le service

#### Commission billetterie

- gestion de la billetterie les soirs de concerts
- accueil du public

#### Commission loges / accueil des artistes

- préparation des loges des artistes

- En fonction de l'engagement pris dans l'une des commissions, indiquer ses disponibilités à J-15 pour assurer le bon déroulement de l'organisation.
- Être réactif·ve aux sollicitations du reste de l'équipe
- S'inscrire dans une démarche de partage, de solidarité et de bienveillance envers les autres membres de l'association
- Accepter de recevoir la newsletter et toute autre promotion de l'association par mail
- S'acquitter de la cotisation annuelle

#### **Nota Bene**

→ La cotisation est fixée à 10€. Afin de soutenir l'association, il est possible de donner davantage. La somme doit néanmoins être inférieure à 500€.

→ L'adhésion à l'association Brin2Zinc est renouvelable chaque année à partir du 1er septembre.

→ Une carte d'adhésion annuelle est délivrée à tous·tes les bénévoles de l'association.

→ L'adhésion donne le droit de bénéficier au *Tarif abonné·e·s* du Brin de Zinc (sur présentation de la carte d'adhésion à l'entrée des concerts).